



COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD

B.P.60622 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL les 1^{er} et 3^{me} lundis de chaque mois de 17 h. à 19 h.
Maison Jean Bouvet, N° 114 Chemin des Moulières à la croix de Palun.

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr 06.70.88.10.78

Site Internet du CILLSOS : <https://www.cillaseyneouestetsud.com>

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Identifiant SIREN : 523 914 133 - N° RNA : W832002045

La Seyne sur Mer le 24 avril 2026

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du vendredi 24 avril 2026

Pub musical « le Margot » Halles des Plaines – La Seyne sur Mer
réf. à rappeler N° 20260424/20-CILLSOS/JMJCB

=====

Présents :

Monsieur le Maire **Dorian MUNOZ**, Mesdames **Isabelle DELYON** Suppléante du Député de la 7^{ème} circonscription du Var et **Annie HEYSE** Adjointe de quartier sud

Messieurs **Francis GOULAY** Adjoint de quartier ouest, **Gérald PACARIN** DGST correspondant MTPM antenne la Seyne sur mer, **Fabrice PIDOUX** MTPM chargé d'études ouvrages d'art et correspondant CIL et **Jean-Paul RAYNARD** (chef de la police municipale)

Excusés :

Monsieur **Frédéric BOCCALETTI** Député de la 7^{ème} circonscription du Var et Monsieur **Ludovic PONTONE** Conseillé départemental La Seyne 1

=====

🚦 Début de la séance 16h45

Le Président **Jean-Claude BARDELLI** ouvre la séance par un mot de bienvenue aux participants et remercie monsieur **Yann ORY**, gérant de l'établissement « **le Margot** » pour son accueil et sa disponibilité.

• 1 - Assemblée Générale Extraordinaire

La séance commence par l'assemblée extraordinaire dédiée à la modification de statuts du CILLSOS proposée par le CA conformément aux nouvelles directives nationales.

Un procès-verbal est rédigé à part pour cet acte administratif important. *Voir en fin du PV de l'AG

Un règlement intérieur pour cadrer le fonctionnement du CILLSOS a été élaboré et soumis au vote de l'AG en même temps que les statuts.

Le président remercie les participants et passe au contenu de l'ordre du jour de l'AG Ordinaire.

• 2 - Assemblée Générale Ordinaire

Le Président fait un appel aux volontaire(s) pour intégrer le C.A, voire le Bureau, et éventuellement le remplacer car il estime qu'après 25 ans de présidence à la tête du CILLSOS il est temps de « passer la main » mais cependant en douceur en accompagnant son/sa futur. e successeur.euse.

Il est demandé à l'assistance de bien vouloir se lever pour respecter une minute de silence en souvenir de nos chers disparus anciens et récents.

Nous vous rappelons que notre association, relevant de la loi 1901, s'est donnée pour objectif d'être à l'écoute des habitants d'un secteur géographique déterminé, de recevoir des doléances, des suggestions, de les étudier lors des réunions mensuelles du Bureau ou du Conseil d'Administration, des réunions spécifiques de quartier ou des permanences bimensuelles que nous tenons à la maison Jean Bouvet, puis de les transmettre à qui de droit et bien sûr de suivre les dossiers jusqu'à leur conclusion, en tenant informé le requérant de la progression de son sujet de préoccupation.

Notre association ne comporte que des bénévoles qui s'efforcent de préserver le cadre de vie de nos concitoyens.

Ce rôle exclut par conséquent toute préoccupation religieuse, philosophique ou politique.

Le CILLSOS se réunit aujourd'hui en Assemblée Générale Ordinaire comme la loi et les statuts lui en font obligation au premier trimestre de chaque année et c'est ce grand moment de démocratie locale directe que nous souhaitons vous faire partager. N'hésitez pas à venir nous rejoindre car c'est grâce à vous en donnant de votre temps, à vos compétences dans de multiples domaines et à votre mobilisation que le CILLSOS peut demeurer efficace et représentatif.

Dans le domaine de nos activités proprement dites et parallèlement à notre engagement par secteurs, nous nous sommes attachés à développer des liens avec les divers acteurs associatifs de la vie locale et, par la suite, à renforcer nos actions dans l'intérêt de tous, par :

- Un partenariat et un suivi des activités thématiques avec diverses associations
- La participation aux nombreuses concertations et enquêtes publiques et autre forum des associations.
- Des actions solidaires et des dons, au travers de vide-greniers, pour soutenir des associations basées sur la recherche médicale et en faveur de nobles causes.
- Des rencontres sur le terrain pour évaluer les problèmes soulevés par nos Adhérents et trouver des réponses en collaboration avec les services municipaux.

Notre ordre du jour se compose de :

1. Assemblée Générale Extraordinaire pour révision partielle des statuts
2. Assemblée Générale Ordinaire
3. La lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion
4. La lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport
5. Du tarif des cotisations pour l'année 2027
6. Des renouvellements au sein du Conseil d'Administration
- 7- Questions aux élus, aux fonctionnaires et aux représentants des Polices Nationale et Municipale.

• **3 - Lecture du rapport moral par le Président :**

Notre CIL comptait 325 Adhérents au 31 décembre 2025, dont un grand nombre à jour de leurs cotisations. En comptant les 15 lotissements et copropriétés cela représente environ 2500 personnes soit 14 % de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 18000.

Nous tenons à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations, notamment l'historique de notre Comité d'Intérêt Local, peuvent y être consultés par tous et à tout moment. **Solange ARDOUIN**, notre trésorière en est la conceptrice chargée de le faire vivre. Nous tenons à la remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité.

Par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaitons que nos adhérents nous communiquent leurs @dresses Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les diverses informations. Des coupons à cet effet sont mis à votre disposition sur la table d'accueil à l'entrée de la salle.

Notez aussi que le CILLSOS a une page Facebook dans lequel vous pouvez vous exprimer. Il fait partie intégrante du Collectif des CIL qui possède également un groupe Facebook. C'est ce réseau social qui sert par ailleurs de vitrine pour nos activités.

➤ **3 – 1 Ce qui a été fait en 2025 :**

- Elargissement d'une partie du chemin de Fabre à Gavet pour améliorer la desserte du chemin de la Maurelle menant à Bellevue et le croisement des véhicules venant des avenues Ivaldi et Allende.
- Le début du réaménagement du chemin de la Donicarde avec reprise des réseaux souterrains.
- La mise en sécurité des piétons sur une partie de la route de Janas avec pose de barrières en bois.
- Aménagement partiel du chemin Hugues.
- Pin dangereux abattu près du pont de la Verne sur le chemin de Fabrégas.
 - Une rambarde a été ajoutée sur le parapet de ce pont.
- Un arrêté de stationnement le week-end et jours fériés pour les véhicules de plus de 3,5 T sur la commune.
- De nombreux réseaux ont été restaurés sur toute la commune

➤ **3 – 2 Les souhaits :**

- Plus que jamais nous souhaitons la sécurisation de la route de Janas avec la création d'un cheminement apaisé parallèle à la route.
- L'aménagement rapide du bâtiment qui abritera la future filtration du puits de Bramas.
- La remise à double sens du chemin de l'Oïde après la restauration du talus affaissé.
- Une vigilance accrue pour la taille des haies débordantes sur toutes les voies de la commune.
- L'aménagement d'une salle polyvalente dans la maison de quartier Jean Bouvet
- L'application stricte de la réglementation pour les chiens qui doivent être tenus en laisse, principalement sur le domaine de Fabrégas.
- La pose de nouvelles caméras dans les secteurs à problèmes à cause de l'incivisme.
- La sécurisation des piétons sur le boulevard Garnault et des voies menant aux plages.
- Un meilleur entretien des réseaux aériens et des armoires de distribution téléphonique.

➤ **3 – 3 Remerciements :**

Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions tous.

Le texte est proposé aux votes de l'assemblée :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention,

Quitus est donné à notre président Jean-Claude BARDELLI pour la gestion du CILLSOS.

• **4 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus à la trésorière * :**

Madame **Monique BERRETTA**, notre Contrôleur aux comptes, va prendre la parole et vous donnera lecture du bilan comptable établi par la Trésorière Madame **Solange ARDOUIN** et des appréciations qui en résultent.

Exercice du 01.01.2025 au 31.12.2025

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence nous demandons à l'Assemblée Générale de voter le quitus à notre Trésorière Madame **Solange ARDOUIN**.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Quitus est donné à l'unanimité des votants présents et représentés à notre trésorière Madame Solange ARDOUIN.

*Rapport comptable et financier complet en fin du PV de l'AG.

Nous la remercions pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

Sachant que les nominations de notre Contrôleur aux comptes et de son adjoint ne sont valables statutairement qu'un an, nous vous proposons de reconduire dans ses fonctions comme Contrôleur aux comptes Madame **Monique BERRETTA** et de nommer Monsieur **Guy BONNET** adjoint au contrôleur aux comptes pour l'assister dans sa fonction.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Mme **Monique BERRETTA** est donc réélue en tant que Contrôleur aux comptes en titre et Monsieur **Guy BONNET** élu adjoint du Contrôleur aux comptes.

Nous les remercions pour leur investissement sérieux et pour leur dévouement.

• **5 – Cotisations :**

Il est également proposé à l'assemblée le maintien des cotisations 2026 pour **2027**, soit 8 euros pour les adhérents particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs qui est présenté sur la table des cotisations.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Le barème des cotisations pour 2027 est adopté à l'unanimité des votants présents et représentés.

En conséquence et pour faciliter la gestion, n'oubliez pas de vous acquitter dès aujourd'hui de votre cotisation, des personnes sont à votre disposition à l'entrée de la salle pour les percevoir.

• **6 – Elections au Conseil d'Administration :**

- Conformément aux statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les trois ans à partir de leur entrée au C.A.

Sont concernés cette année, par ordre alphabétique : **Jean-claude BARDELLI, Jean HUILLET, Jean MEDURI et Francis POURCHIER.**

Nous vous demandons d'entériner ces renouvellements.

Cette proposition est soumise au vote :

Pas de vote contre,

Pas d'abstention.

Messieurs Jean-claude BARDELLI, Jean HUILLET, Jean MEDURI et Francis POURCHIER sont donc réélus.

Nous les remercions pour leur dévouement et leur volonté de poursuivre leurs activités dans l'équipe dirigeante du CILLSOS.

Il est rappelé qu'il est possible de coopter de nouveaux membres au C.A. en cours d'année et qui pourront être élus au C.A. lors de l'AG de l'année suivante.

Par vos votes, nous remercions l'ensemble des Adhérents pour la confiance qu'ils accordent à nos candidats réélus et aux membres de notre CA pour ce moment de formalités statutaires obligatoires !

S'il n'y a pas d'objection, et conformément à l'ordre du jour, nous allons passer maintenant en revue la liste des doléances. Nous demanderons à nos intervenants de respecter un temps de parole correct afin de pouvoir répondre à toutes les questions dans la mesure de leurs connaissances mais le plus exactement possible.

Tous les sujets qui vont être évoqués nous interpellent et nous concernent tous.

Nous rappelons qu'il n'est nullement question d'ouvrir ici un débat politique puisque le CIL n'a pas vocation pour cela mais tout simplement d'apporter des réponses aux interrogations de nos concitoyens. Si les réponses apportées ne satisfont pas, nous vous demandons de respecter la tenue de cette assemblée générale afin que tous ceux qui désirent poser d'autres questions puissent le faire.

La courtoisie étant de rigueur il est souhaitable que les intervenants ne soient pas interrompus dans leurs questions et leurs explications.

• 7 - Questions aux élus, aux fonctionnaires, et aux représentants des Polices Nationale et Municipale :

Point N°1 - Urbanisme :

- Nous souhaiterions une véritable écoute des fonctionnaires envers nos concitoyens qui voudraient avoir des informations et une bonne prise en compte de leurs sujets de préoccupation lors de la demande de permis ou autres formalités.

- L'actuel Plan Local d'Urbanisme présente de nombreuses aberrations et ne nous paraît plus d'actualité. Une révision s'impose sans oublier la participation active des CIL et de la population.

- Dans le cadre de l'égalité entre tous nos concitoyens, le CILLSOS demande la stricte application de la loi en la matière et dénonce les extensions ou les constructions sans permis dont les suites administratives et judiciaires s'enlisent dans le temps.

- Session de parcelles pour les élargissements de voies. Il serait judicieux d'établir un calendrier annuel de régularisation administrative de ces « délaissés de voirie » abandonnés depuis des décennies.

Monsieur le Maire répond en précisant que les permis de construire sont disponibles en Mairie et confirme **qu'il n'y a plus de service urbanisme** « A mon arrivée 100 dossiers en attente ont été découverts »

- Concernant les constructions sans permis, il est preneur de toute information.

- Concernant les délaissés de voirie, M. PACARIN confirme qu'il s'agit « d'un vaste sujet ». Le service foncier de MTPM régularise au fur et à mesure, et cela représente un coût.

- Le PLU est passé à la métropole, le Maire est en demande des aberrations que le CILLSOS dénonce.

Point N°2 – Aménagement de voirie :

- Quels aménagements et quel plan de circulation sont prévus dans notre secteur de compétence ?
- Chemin de Fabre à Gavet et Chemin de Brémond : avec l'ouverture prochaine de l'avenue Henri Guillaume réaménagée, nous sommes très inquiets quant à l'augmentation inexorable de la circulation sur cet axe transversal. Nous souhaitons l'aménagement des trottoirs et la sécurisation de ces voies car la vitesse y est trop souvent supérieure à la normale exigée.
- Route de Janas : Un projet peu coûteux mais ambitieux et rapidement réalisable est possible, le seul problème réside dans la lenteur administrative pour acquérir les dernières parcelles pour sécuriser les piétons et cyclistes au niveau du lotissement Ste Thérèse.
- Chemin de Carrière : Remettre à double sens la partie Nord du chemin de Carrière mise abusivement en sens interdit sur 35 mètres par la municipalité de Six-Fours l'an dernier ou étudier une autre solution qui impacterait moins les déplacements des résidents de ce chemin.
- Route Départementale 2216 : Cette voie communément appelée route de la Colle d'Artaud souffre de sa non prise en compte par les autorités départementales, communales et métropolitaines pour l'aménager comme le PLU le prévoit à 12 mètres. Quand va-t-on enfin voir une amélioration de la circulation et surtout la sécurisation des piétons ?
- Le carrefour de la Croix de Palun, bien que sécurisé par des feux tricolores, occasionne des bouchons. Le CILLSOS déplore l'absence de giratoire à cette intersection comme il en existe sur toute la longueur de l'avenue Pierre Auguste Renoir.
- Restauration du talus affaissé sur le chemin de l'Oïde et remise à double sens de cette voie. Un calendrier est-il établi ?
- Réaménagement Sécurisation et entretien des piétonniers de la commune : de nombreux chemins piétonniers sillonnent notre commune mais ils sont souvent mal entretenus, voire oubliés. Nous demandons une meilleure gestion de ces petites voies et chemins qui permettent à nos concitoyens ou « phagocytés » abusivement par des riverains, s en général et aux écoliers en particulier de se déplacer en toute sécurité.

M. PACARIN signale :

- *qu'Orange et Enedis ne sont pas assez réactifs d'où le retard du chantier au chemin de Fabre à Gavet*
- *chemin Bremond RAS*
- *avenue Henri Guillaume, fin des travaux vers mi-mai*
- *l'acquisition des fonciers est en cours - la Maurelle, etc... - les travaux suivront.*

L'animateur de la salle Jean-Pierre STEFANI intervient : attention, l'avenue Henri Guillaume sera une transversale importante, le trafic sera en augmentation et les chemins de Fabre à Gavet et de Brémond ne sont pas suffisamment sécurisés - absence de trottoirs et de systèmes dissuasifs pour réduire la vitesse.

M. le Maire : *concernant les vitesses excessives : certains ralentisseurs sont trop bruyants, possibilité de créer une « écluse » par exemple chemin de Fabre à Gavet.*

M. PACARIN : *Les voies communales ont été transférées à MTPM depuis 2005.*

Ce qui a été budgété : Henri Guillaume en lien avec la corniche de tamaris, Fabre à Gavet, Chemin de Mauvéou, en amont de la caserne des pompiers, le long de la propriété communale de Coste Chaude.

M. le Maire : *chemin Mauvéou : des grillages ont été placés en retrait de la route, en prévision de la gérance du terrain communal de Coste Chaude à un agriculteur.*

M. RAYNARD : *pour faire des contrôles de vitesse il faut des endroits sécurisés ; si pas possible le long de la voie, on les fait aux extrémités.*

Le Président : rappelle l'importance de l'aménagement de ce chemin : des riverains ont cédé du terrain et par ailleurs, bien que relativement étroit par endroits, il est régulièrement emprunté par les pompiers pour intervenir au plus vite vers le Nord de la commune au lieu de faire un détour par l'avenue Renoir, comme prévu initialement lors de la délivrance du permis de construire.

M. le Maire : *on a peu de manœuvre sur le foncier ; C'est MTPM qui a la main.*

Public : Mme X évoque le chemin Paradis dont elle souligne la richesse de la faune et de la flore ; or il devrait être élargi à 9 mètres : la circulation serait fortement augmentée.

Actuellement il ne comporte pas de risque particulier pour les piétons et aucun accident corporel n'a été déploré à ce jour.

Nous avons reçu en juillet 2025 un courrier nous avisant d'un projet d'élargissement du carrefour Paradis/Seyne à Bastian

M. le Maire : *Il n'y a pas de projet d'élargissement bien que le PLU actuel le permette.*

Public : peut-on avoir un écrit le confirmant ?

M. PACARIN : *pas possible car il n'y a pas de projet. MTPM pouvait régulariser quelques portions de foncier du chemin Paradis.*

M. le Maire : *fait la promesse que MTPM enverra un courrier en ce sens.*

Le Président : *Le PLU actuel rend possible l'élargissement à 9 m et cela « coince » car des riverains auraient voulu détacher des parcelles pour leur famille mais ça leur a été refusé.*

Public : une dame conteste ce qui a été dit plutôt au sujet des accidents sur le chemin de Paradis et affirme que des accidents ont lieu régulièrement surtout dans la partie basse (la plus étroite) Il faudrait trouver une solution pour sécuriser.

Le président *propose l'installation de miroirs aux deux extrémités de cette partie étroite et arborée pour permettre la visibilité sur les véhicules arrivant en sens inverse avant de s'engager.*

Une personne dans la salle propose de mettre la voie à sens unique. *Tollé général dans la salle où les riverains ne sont visiblement pas d'accord.*

Chemin de Bastian, les riverains du bas ont tous été alignés en retrait de la voie depuis 2006 mais cela n'a pas été régularisé par acte notarié.

Proposition de mise en place de coussins berlinois pour limiter les vitesses.

Public : chemin de Bremond : vitesse excessive régulièrement sur cette voie qui avait été sécurisée par une chicane composée de plots J11 mais qui ont été enlevés par la suite **pour faire plaisir à 1 riverain...**

M. le Maire : *on s'en occupe dès lundi.*

Public : remise à double sens du chemin de Carrière dont une partie, côté chemin Lombard, est à sens unique.

M. le Maire : *j'échangerai avec le Maire de Six-Fours à ce sujet.*

Sécurisation RD 2216, Colle d'Artaud :

M. le Maire : *il n'y a pas la place pour l'élargir à 12 mètres ; une grande partie de cette voie est déjà sécurisée et je ne souhaite pas exproprier pour l'euro symbolique. Pas de solution à ce jour*

M. PACARIN : *il faudrait que certaines haies soient taillées ; il convient de traiter les délaissés de voirie ;*

En partie haute il y a un passage piétons lumineux « sur appel » qui donne satisfaction.

Carrefour Croix de Palun :

M. le Maire : *les feux sécurisent suffisamment et on n'a pas l'emprise foncière suffisante (le garage a besoin de son parking pour travailler)*

Le Président informe qu'une étude serait en cours par le Département pour créer un giratoire. Il rappelle les difficultés des automobilistes sortant des Halles des Plaines et du futur centre médical en construction : ils ne peuvent couper la ligne blanche continue pour se diriger vers Six-fours. S'il y avait un giratoire, ils pourraient l'utiliser sans difficulté.

Le CILLSOS a toujours réclamé un giratoire mais il constate que le carrefour est sécurisé pour les usagers des voies transversales grâce aux feux tricolores. Par contre il est inquiet pour l'avenir quand le chemin de l'Oïde retrouvera ses deux sens de circulation car le risque de bouchonner au niveau des feux tricolores est réel.

M. RAYNARD : informe que les giratoires contribuent à un ralentissement de la circulation, notamment l'été.

Talus chemin de l'Oïde, y a-t-il un calendrier pour réaliser son confortement ?

M. PACARIN : un marché va être lancé

Entretien des piétonniers de la commune : M. PACARIN a été sollicité 2 fois et des rappels ont été faits à Pizzorno pour leur entretien régulier.

Public : chemin des 4 Moulins : les travaux ; des barrières gênent le passage des piétons

M. RAYNARD : concernant les haies débordantes, il existe une brigade anti incivilités ; le propriétaire « indélicat » reçoit une mise en demeure de tailler sa haie ; si pas réalisés dans les temps impartis, les travaux seront faits d'office et lui seront facturés.

L'animateur de la salle JPS signale une haie débordante chemin de Mar-Vivo aux deux chênes.

M. le Maire : on s'en occupe dès lundi.

Le Président rappelle au public la nécessité et l'utilité de contacter le service « Allô la Seyne » pour des signalements de dysfonctionnements

Point N°3 – Environnement et sécurité :

- Station Amphitria et puits de Bramas :

Bien que la situation concernant les effluves malodorants en provenance des camions-citernes se soit considérablement améliorée, il arrive encore parfois que quelques-uns répandent leurs mauvaises odeurs tout le long de leur parcours. Certains ont même été aperçus avec des trappes ouvertes... Quant aux travaux annoncés depuis plusieurs mois sur le puits de Bramas, nous ne connaissons toujours pas la date de cet aménagement qui devrait mettre un terme au dégagement du gaz d'hydrogène sulfuré malodorant et dangereux pour la santé. Où en est la demande de permis de construire ?

- Protection incendie haut du Baou Rouge sur la corniche Merveilleuse :

Les habitants limitrophes de la forêt du Cap Sicié sont très inquiets d'absence totale de bornes à incendie le long de la Corniche Merveilleuse. Actuellement une campagne est en cours pour en installer sur la commune dans les zones qui en sont dépourvues ou trop espacées. Pourquoi pas dans ce secteur ? Les pouvoirs publics n'ont-ils pas obligation de mettre en sécurité nos concitoyens ? Cette question est toujours d'actualité malgré les multiples relances des résidents et du CILLSOS.

- Collecte des Ordures Ménagères et Tri sélectif :

Nous attendons avec le plus grand intérêt le changement des dispositions de tri sélectif à domicile. Une tournée hebdomadaire de déchets verts pourrait remplacer un des trois passages des ordures ménagères en tenant toutes fois compte des zones où se trouvent des commerces de bouche.

- Révision des zones OLD : Si la délimitation de ces zones permettait aux agriculteurs et aux riverains concernés de brûler leurs déchets verts, l'urbanisation qui s'est densifiée par la suite, n'est plus compatible avec ces pratiques polluantes. Nous demandons la suppression de ces possibilités de brûlage dans les secteurs où l'habitat est concentré. Secteur des Plaines, quartiers Brémond, Saint Joseph de Gavary, etc.

- Bassin de rétention et prévention inondations :

Où en est le projet de bassin de rétention sur l'ancien mini-golf de Janas ?

Curage et entretien des valats : Le CILLSOS réclame une attention toute particulière de ces valats souvent mal entretenus ou obstrués par des aménagements sauvages.

M. PACARIN : *Au puits de Bramas le permis sera déposé dès que toutes les formalités administratives en cours seront terminées et la budgétisation suivra.*

Public

Les camions allant et provenant d'Amphitria empestent !

M. RAYNARD : *on va refaire de la surveillance*

Le Président : *sur notre site : Odeurs nauséabondes – Comité d'Intérêt La Seyne Ouest et Sud - CILLSOS 06.05.26 pour signaler les camions malodorants.*

M. le Maire : *Des pénalités sont prévues si les camions ne sont pas conformes.*

Public : ils passent tous les matins vers 07h00, bennes ouvertes « j'habite à côté du rond-point des deux Frères et ça pue »

Solange ARDOUIN :

On a eu beaucoup de signalements à ce sujet ; sur le site du CILLSOS existe un questionnaire simple à renseigner.

Jean HUILLET :

Une délégation du collectif des CIL a visité Amphitria dont le four a été arrêté pour visite périodique. 60 000 m³ d'eaux usées sont traitées quotidiennement, lors de fortes pluies le volume passe à 100 000 m³. Le réseau souffre de vétusté, dégradations et des branchements frauduleux (des pluviaux déversant sur le réseau des eaux usées le surchargeant)

Les services de contrôle seront autorisés à inspecter les installations privées.

Public : signalement de rallyes effectuées sur la corniche merveilleuse (environ tous les 3 soirs) : les véhicules roulent très vite et peuvent s'accidenter dans la végétation ; des dégradations sont causées par dérapage sur le rond-point et dans le parking. Il faudrait mettre une caméra (demande déjà faite en 2022)

M. RAYNARD :

Début 2027 la PM fonctionnera H24 et les effectifs seront renforcés. Un 4x4 a été verbalisé / rodéo...

Problème : la corniche appartient au département et la juridiction seynoise s'arrête à l'aire des Mascs en limite de Six-fours.

M. le Maire : *une convention sera établie entre les PM de La Seyne et de Six-Fours*

JPS : *cette caméra au rond-point des Deux Frères est-elle possible ?*

M. RAYNARD : *nous n'avons pas de fibre sécurisée à cet endroit.*

Baou rouge :

M. PACARIN : *le réseau de bornes contre les incendies a été renforcé dans le secteur de la plage de Fabrégas ; il y a un poteau incendie couvrant une partie de la zone. Mais une action en justice étant en cours, je ne commenterai pas plus.*

M. le Maire : *vu cette procédure judiciaire, on attend.*

Public : pourriez-vous expliquer à MTPM le PLU qui prévoit l'alimentation en eau et la protection incendie pour le chemin des Crêtes ? Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie - approuvé par arrêté préfectoral n° 2017-01-004)

MTPM ne respecte pas les textes, nous avons déposé plainte.

Rappel : l'assurance incendie couvre la reconstruction ; mais pour obtenir un permis de construire il faut une borne incendie à moins de 200 m.

Mon compteur est à 700 m de mon habitation.

Place des Verdiers :

M. le Maire : *j'ai appris que des arbres allaient être coupés (certains étaient tombés cet hiver) l'ONF a pris la décision des coupes (les pins seraient remplacés par des chênes et des oliviers)*

Public : on avait signalé des pins dangereux ; le règlement ONF précisant la protection des espèces animales, la création de couloir de vent : il n'y a pas de logique anti-incendie. Alors qu'on est à plus de 200 m de la forêt pourquoi une OLD (obligation légale de débroussaillage) ?

On souhaite la suspension des abattages et un rendez-vous avec les services concernés.

Public : fait remarquer la disparition progressive de la biodiversité, que les tontes l'aggravent ; suggère l'interdiction de planter des cyprès, eucalyptus, mimosas et thuyas dans les haies.

M. PACARIN : *évoque un arrêté préfectoral classant cette placette en zone DFCI (défense des forêts contre les incendies) et précise les modalités relatives aux distances entre les arbres et entre leur houppier*

On peut communiquer et vous expliquer cette réglementation.

Tri sélectif, ordures ménagères :

M. PACARIN : *la suppression d'une tournée des ordures ménagères au profit de l'organisation d'une tournée dédiée aux déchets verts (comme le suggère le CILLSOS car le tri sélectif a entraîné la baisse du volume des o.m.) n'est pas prévue.*

Il existe déjà une collecte à domicile de ces déchets verts ainsi que des jours de broyage de ces déchets.

Bassins de rétention

M. PACARIN : *à l'origine étaient prévus trois bassins de rétention : on lance la maîtrise d'œuvre pour Janas (ancien mini-golf). Les travaux devraient se faire en 2027.*

Point N°4 – Projets :

Création d'un parcours patrimonial le long de l'Oïde : Le domaine de Fabrégas possède un riche passé agricole qui a été redécouvert. Le Conservatoire du Littoral souhaite le mettre en valeur pour le faire découvrir à la population dans un « parcours de l'Eau » Le CILLSOS souhaite que le terrain municipal qui surplombe les lavoirs des Moulières puisse être aménagé en porte d'entrée de ce parcours de l'eau. Quelques places de stationnements sont à prévoir ainsi qu'une végétalisation et une information pédagogique complèteraient cet espace ludique et naturel.

M. PACARIN : des études ont commencé, un parking d'environ 20 places est à prévoir, le Conservatoire du Littoral est également concerné.

Questions diverses :

Public :

Je suis voisine d'un agriculteur qui brûle d'octobre à mars (environ) et qui incommodent tout le quartier ; je ne peux pas disposer de mes extérieurs tellement il y a de suie et de fumée certains jours ; malgré des réclamations, aucun résultat.

M. RAYNARD : *l'écobuage (ndlr : brûlage de déchets verts permettant d'enrichir les sols en minéraux) est possible sous certaines conditions (cf Arrêté préfectoral)*

Public : il est probable que d'autres matériaux (plastiques) soient également brûlés. Nous avons vu des camions décharger chez lui.

M. RAYNARD : *on va mettre une surveillance*

Public : **il faudrait** :

- inverser le sens unique chemin de l'Oïde, ce qui permettrait d'éviter les bouchons aux horaires de pointe près de l'école Jean-Jacques Rousseau.
- et régler les feux du croisement / Croix de Palun de façon à fluidifier la circulation.

M. le Maire : *Ok pour le changement de sens, la possibilité d'un giratoire Croix de Palun et le confortement du talus.*

Le Président remercie les participants pour leur participation active mais courtoise et propose de clore les débats en les invitant à partager le verre de l'amitié

🇫🇷 19h35, le président clôt la séance

Le Président du CILLSOS :
Jean-Claude BARDELLI

Le secrétaire de séance :
Jean MEDURI

La Seyne sur Mer le 24 avril 2026



Pub musical le Margot



COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD

B.P.60622 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL les 1^{er} et 3^{me} lundis de chaque mois de 17 h. à 19 h.
Maison Jean Bouvet, N° 114 Chemin des Moulières à la croix de Palun.

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr 06.70.88.10.78

Site Internet du CILLSOS : [https : //www.cillaseyneouestetsud.com](https://www.cillaseyneouestetsud.com)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Identifiant SIREN : 523 914 133 - N° RNA : W832002045

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 24 avril 2026

réf. N° 20260424/11-CILLSOS/JMJCB

🚦 Début de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 16h45

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Nous voici à nouveau réunis pour, dans un premier temps, une Assemblée générale Extraordinaire suite à une modification de nos statuts imposée par la loi qui sera suivie par notre Assemblée générale ordinaire.

Nous vous souhaitons la bienvenue, ici au Pub musical le « MARGOT », et nous remercions **Yann ORY** pour son accueil et sa disponibilité.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Les statuts du CILLSOS datant du 2 mars 2002 et étant obsolètes en raison des nouvelles directives nationales, nous avons été amenés à apporter certaines modifications. Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la convocation, des points importants ont été introduits et les articles 15 et 16 ont été rajoutés pour être conforme avec la loi sur les droits à l'image et au respect de la vie privée.

Parallèlement à cette modification des statuts, un règlement intérieur a été élaboré – *Voir ci-dessous.

Si vous êtes d'accord avec ces nouvelles dispositions, nous vous demandons de bien vouloir passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Quorum des Adhérents réunis en Assemblée Générale Extraordinaire étant atteint ce **vendredi 24 avril 2026** ceux-ci donnent leur accord à l'unanimité pour la modification des statuts tels qu'ils ont été présentés au préalable.

Le président remercie tous les participants pour cet acte administratif important dans la vie du CILLSOS

🚦 Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 17h00

Le président :
Jean-Claude BARDELLI

Le secrétaire de séance :
Jean MEDURI

C.I.L LA SEYNE OUEST ET SUD
B.P 60222, 83511 LA SEYNE SUR MER CEDEX

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2026

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Référence : N° 20260424/09-CILLSOS/MB

Exercice du 01.01.2025 au 31.12.2025

Le contrôleur aux comptes soussigné a procédé au contrôle annuel des comptes de l'exercice 2024 en effectuant toutes les diligences nécessaires à cette opération.

Notons tout d'abord que le nombre d'Adhérents individuels et collectifs est en légère diminution en raison des nombreux décès et déménagements. Toutefois l'arrivée de nouveaux adhérents nous permet de nous maintenir à un niveau honorable de **325** au 31 décembre 2025.

Nous pouvons donc dire que notre CIL continue de bénéficier d'un bon renom auprès d'une population importante de notre commune.

L'examen des documents comptables suivants à savoir :

- Le livre journal
- Les pièces de recettes et de dépenses
- Les relevés bancaires

Me permet de vous présenter le bilan financier suivant :

EN CE QUI CONCERNE LES RECETTES

Compte tenu du report à nouveau au 1^{er} janvier **2025** soit – **94,01 €**, de la réintégration de la réserve livret A et de la provision de l'année **2024** pour renouvellement de matériel de bureau soit **10.158,78 €**, les recettes s'élèvent à **14.229,71 €**. Elles comprennent les cotisations reçues en **2025** pour **2.414,00 €**.

Nous y trouvons aussi deux recettes de **780,00 €** et **771.00 €**, soit au total **1551,00 €** provenant de deux opérations « vide greniers » organisées par notre CIL au profit respectif des associations caritatives « Les Blouses Roses » et « Téléthon ». Ces opérations ont obtenu un vif succès avec une moyenne de quarante exposants et ont permis ainsi d'étendre l'audience de notre CIL dans nos quartiers. Ces sommes, après déduction des frais d'organisation, ont été reversées aux associations respectives.

Enfin on signalera que la ville de la SEYNE SUR MER a accordé à notre CIL une subvention de **200,00 €** qui est incluse dans le total des recettes de **14229,71 €**

Nous remercions ici très sincèrement la municipalité pour cette aide très appréciée.

EN CE QUI CONCERNE LES DEPENSES

Elles s'élèvent à **14.630,33 €** et sont détaillées comme suit :

- Affranchissement :.....	612,92 €
- Cotisation MART (association défense environnement) :.....	30,00 €
- Abonnement boîte postale :.....	130,80 €
- Prime d'assurance pour 2025 :.....	87,49 €
- Frais de déplacement et frais divers :.....	411,50 €
- Fourniture de bureau :.....	102,66 €
- Frais d'impression, photocopies, reproductions, cartes de vœux :.....	1.092,64 €
- Petit équipement pour vide-greniers :.....	115,20 €
- Versements vide-greniers reliquat Téléthon 2025 :.....	771,00 €
- Versement vide-greniers association « Les Blouses Roses » 2025.....	780,00 €
- Frais informatique nom de domaine.....	123,60 €
- Frais de réception et location de salle :.....	300,00 €
- Frais bancaires :.....	24,00 €
- Provision pour renouvellement de matériel informatique, logiciels :.....	5.800,00 €
- Réserve livret Epargne :.....	4.248,52 €

Total des dépenses : **14.630,33 €**

Total des recettes : **14.229,71 €** - Total des dépenses : **14.630,33 €** : - **400,62 €**

CE QUI DONNE UN SOLDE NEGATIF DE - 400,62 €

EN CONCLUSION :

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence nous demandons à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier.

Par avance, merci.

Fait à La Seyne sur Mer le 24 avril 2026

Le Contrôleur aux comptes Madame **Monique BERRETTA**